

D2022_020

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE GEX
COMMUNE DE SEGNY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2022

Nombre de conseillers :
19

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FOUILLOUX
Secrétaire de séance : Henri FERNANDEZ

Nombre de présents :
13

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE
DE SAEVER BILLARD HUDRY LECOMPTE
BADRE FERNANDEZ GERVIER LABRUNIE
AUBERTIN MONTANARI

Nombre de votants :
16

Absents excusés :

M. GUYONDET
M. LAGREZE : pouvoir à Mme DE SAEVER
M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE
M. LAFONT : pouvoir à Mme LABRUNIE

Absentes :

Mmes FAVRE et CRETTON

OBJET : Centre de Loisirs - Modification tarifaire périscolaire et extra-scolaire au 01/09/2022 avec intégration de deux tranches supplémentaires

Monsieur Yann BILLARD propose de modifier les tarifs du Centre de Loisirs de la manière suivante :

Tranches	Amplitude des tranches		Heure périscolaire	Mercredi matin sans repas	Mercredi matin avec repas	Mercredi matin PAI midi	Mercredi & vacances	Journée PAI
I	0€ à 499€		2,00 €	9 €	12,80 €	10,80 €	18 €	15 €
II	500€ à 999€		2,50 €	11,30 €	15,70 €	12,60 €	21,60 €	18 €
III	1000€ à 1499€		2,75 €	12,50 €	17,50 €	14,40 €	25,10 €	21 €
IV	1500€ à 1999€		3,25 €	14,60 €	20 €	16,20 €	28,10 €	24 €
V	1999€ à 2999€		3,75 €	16 €	22 €	18 €	31 €	27 €
VI	3000€ à 4999€		4,25 €	16,75 €	22,75 €	19,00 €	31,75 €	28 €
VII	sup à 5 000€		4,75 €	17,25 €	23,25 €	20,25 €	32,25 €	29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les tarifs du Centre de Loisirs tels que proposés ci-dessus,
- **PRÉCISÉ** qu'ils sont applicables **dès le 1^{er} septembre 2022**,
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, l'an, mois et jour susdits.
Jean-Pierre FOUILLOUX,
Maire

